

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 6 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	20						
Date de la convocation : 09 octobre 2024	Présents : Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Gilbert CROS, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.							
Date d'affichage : 09 octobre 2024	Présents par procuration : Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Robert PISSAVY, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Flore COUTURE, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER							
Vote : Pour : 20	Absent : Béatrice THOMAS, Félix ROCHE							
Contre : 0								
Abstention : 0	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE DU QUOTIDIEN – COMMUNE DE CHASTEL-SUR-MURAT

Demande de subvention DETR 2025 – Priorité n°2

La Ville de Murat est en commune nouvelle depuis 2017 intégrant les différents hameaux de l'ancienne commune de Chastel-sur-Murat. Il est nécessaire d'entretenir les voiries rurales qui subissent les aléas climatiques pour améliorer la sécurité et le confort des habitants.

Ainsi les élus de la commission des travaux après des échanges sur site avec les habitants ont établi un programme de voirie pour la réalisation de travaux de réfection avant l'hiver 2025-2026. Ces travaux représentent une première tranche d'un programme pluriannuel d'investissements.

Date de transmission de l'acte: 09/11/2024

Date de réception de l'AR: 09/11/2024

015-200071702-DE_105_2024-DE
A G E D I

Le projet consiste à

- Rénover et mieux assurer la gestion des eaux pluviales sur la route du moulin de Brujaleine
- Rénover l'entrée vers le hameau de Brugiroux en reprenant la structure de la chaussée modifiée par le temps et la végétation alentour
- La rénovation de la voirie abîmée par les épisodes de gel-dégel et la création de créneaux de croisement pour une meilleure sécurité sur la route du Lapsou

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Réfection de voirie au Moulin de Brujaleine	15 603,00 €		DETR 2025	40%	15 057,96 €
Réfection de voirie à Brugiroux	11 671,90 €				
Réfection de voirie au Lapsou	8 700,00 €				
Création de créneaux de croisement à l'Haut-Mur	1 670,00 €				
TOTAL HT	37 644,90 €		TOTAL	40%	15 057,96 €
TOTAL TTC	45 173,88 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 15 057.96 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2025.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

 Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 09/11/2024

Date de réception de l'AR: 09/11/2024

015-200071702-DE_105_2024-DE

A G E D I